

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : OCTROI DE MANDATS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DU 106ÈME CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE (5.6)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **25 octobre 2024**
Date d'affichage de la convocation : **25 octobre 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et R. 2123-22-1,

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_029_DEL en date du 2 mars 2020 portant sur les modalités de prise en charge des frais de mission, de stage et de formation,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que le 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 18 au 21 novembre 2024, et qu'il constitue un temps fort pour les

congressistes qui ont ainsi l'occasion de débattre et d'échanger autour des sujets et enjeux territoriaux, au travers de conférences, forums thématiques, rencontres etc.

CONSIDÉRANT que la participation d'élus gexois au congrès apparaît à la fois utile et dans l'intérêt de la Commune,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** mandat spécial à la 2^{ème} adjointe Mme Dominique COURT, la 4^{ème} adjointe Mme Véronique GILLET, le 7^{ème} adjoint M. Gérard IVANEZ et le 9^{ème} adjoint M. Georges DESAY, dans le cadre d'un déplacement à Paris pour le 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France qui se déroulera du 18 au 21 novembre 2024,
- **AUTORISE** la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial, hors repas, par paiement direct aux prestataires ou par remboursement a posteriori des frais avancés, aux frais réels engagés et sur présentation des justificatifs de dépenses, dans la limite des taux fixés dans l'arrêté du 20 septembre 2023 susvisé.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20241105-2024_116_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.